

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 009-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.38

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Bärtschi (Lützelflüh, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Centre Gotthelf à Lützelflüh – amélioration des conditions générales

Le Conseil-exécutif est chargé de proposer au Grand Conseil la modification suivante de l'ACE 1568 du 25 novembre 2010 concernant la subvention du Fonds de loterie pour la création d'un centre Gotthelf à Lützelflüh :

Biffer la lettre i) du chiffre 5. Conditions :

« D'autres subventions cantonales au fonctionnement du centre Gotthelf sont exclues. »

Développement :

En vertu de l'ACE n° 1568, le Gotthelf Zentrum Emmental Lützelflüh (GZEL) a reçu 3,27 millions de francs prélevés sur le Fonds de loterie du canton de Berne pour l'acquisition du presbytère de Lützelflüh (maison de Gotthelf) et sa transformation en un musée.

Durant ses cinq années d'existence, le GZEL a connu une évolution réjouissante – il rayonne désormais bien au-delà des frontières régionales. Cela témoigne d'une muséographie moderne

et d'une idée originale. Des visiteurs et visiteuses en provenance des quatre coins de la Suisse, des pays d'Europe germanophone, et même du reste du monde, attestent de l'importance et de l'attrait de cette institution culturelle. Le GZEL fait également office de vitrine pour le centre de recherche Jeremias Gotthelf de l'Université de Berne.

Selon l'arrêté du Conseil-exécutif, le GZEL doit produire lui-même les moyens nécessaires à son fonctionnement – et même au financement de son entretien. Et jusqu'à présent, le centre y est parvenu : ces cinq dernières années, il a toujours atteint l'équilibre budgétaire. Les responsables du GZEL sont quant à eux plus ou moins parvenus à lever des fonds. Cette tâche ambitieuse n'a toutefois pu être menée à bien que grâce au gros investissement des nombreuses personnes qui ont travaillé bénévolement ou en échange d'une modeste rémunération.

Les conditions posées par l'ACE, très ambitieuses, sont cependant impossibles à remplir sur le long terme. De facto, sans soutien substantiel des pouvoirs publics, les institutions culturelles ne peuvent pas vraiment subsister, en tout cas pas durablement. La pérennisation de cette institution importante passe nécessairement par le versement de subventions publiques (canton, conférence régionale, commune) sur la base de la loi sur l'encouragement des activités culturelles.

D'un point de vue formel, le montant alloué par le Grand Conseil équivalait certes à un financement intégral du centre. Il faut cependant tenir compte du fait qu'une partie significative de cette somme est retournée au canton (439 250 CHF pour l'achat de l'immeuble). Par ailleurs, le presbytère – qui appartenait au canton – aurait de toute façon dû être rénové. Et compte tenu des exigences de la protection du patrimoine, ces travaux auraient coûté cher au canton.

Au vu de ce qui précède et étant donné que cette institution culturelle est consacrée à l'un des Bernois les plus importants, il conviendrait à l'avenir d'appliquer les mêmes conditions au GZEL qu'aux autres institutions culturelles. Le Centre Gotthelf doit lui aussi pouvoir demander au canton des financements destinés à l'encouragement des activités culturelles.

Dans un premier temps, il faut par conséquent biffer le passage en question de l'ACE.

Motivation de l'urgence : La direction du Centre Gotthelf aimerait savoir rapidement si elle recevra un soutien de la commune, de la conférence régionale ou du canton.

Destinataire

- Grand Conseil